



Oliviana

Mouvements et dissidences spirituels XIII^e-XIV^e siècles

3 | 2009

3

Le *Sexdequiloquium* de Jean de Roquetaillade

Sylvain Piron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oliviana/327>

ISBN : 978-2-8218-0648-1

ISSN : 1765-2812

Éditeur

Groupe d'anthropologie scolastique (Centre de recherches historiques-EHESS-CNRS)

Référence électronique

Sylvain Piron, « Le *Sexdequiloquium* de Jean de Roquetaillade », *Oliviana* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 09 octobre 2009, consulté le 15 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oliviana/327>

Ce document a été généré automatiquement le 15 novembre 2019.

© Oliviana

Le *Sexdequiloquium* de Jean de Roquetaillade

Sylvain Piron

Il est devenu exceptionnel de découvrir des textes médiévaux inédits et totalement inconnus dans des manuscrits possédés par des particuliers. La situation est d'autant plus extraordinaire, s'agissant d'un auteur sur lequel l'attention des historiens se concentre depuis peu¹ et d'une œuvre qui permet de compléter une série de travaux très récents, telle la pièce manquante d'un puzzle qu'on n'imaginait pas retrouver un jour. Le texte qui vient aujourd'hui à la lumière a en effet de quoi couper le souffle. Il s'agit d'un long traité dans lequel Jean de Roquetaillade, théologien, prophète, visionnaire et alchimiste franciscain, emprisonné à Avignon, répond en 1352-1353 aux critiques que François de Meyronnes avait formulées en 1325, à la demande de Jean XXII, contre la *Lectura super Apocalipsim* de Pierre de Jean Olivi. Ces critiques, dont on ne connaissait pas davantage l'existence, apportent des compléments importants à la compréhension de ce procès. Dans sa réponse, cherchant à défendre l'essentiel des positions d'un texte condamné un quart de siècle plus tôt sans tomber lui-même sous le coup d'une accusation d'hérésie, Roquetaillade déploie un argumentaire qui constitue un spectaculaire exercice de haute voltige doctrinale.

Histoire et description du manuscrit

Le manuscrit qui contient ce traité a fait surface dans des circonstances elles aussi remarquables, à l'occasion de la dispersion des meubles d'une maison de campagne dans un village situé au sud de Nancy. Les héritiers à qui revenaient une armoire lorraine et son contenu ont eu la surprise de découvrir, parmi les vieux papiers et les livres jetés en vrac au fond de l'armoire, un codex manuscrit, dépourvu de reliure mais en excellent état de conservation, seule la dernière page étant abîmée par des traces d'humidité. Amputé de ses deux premiers feuillets, le volume ne comporte par ailleurs aucune indication d'éventuels possesseurs antérieurs. Sa provenance immédiate peut néanmoins être établie avec certitude. La maison de campagne appartenait à un

médecin lorrain, ayant exercé à Paris dans la première moitié du xx^e siècle, qui avait constitué une collection de livres anciens. La maison ayant fait l'objet d'un cambriolage, ce sont les restes d'une bibliothèque personnelle bien plus vaste qui ont été mis à l'abri dans l'armoire. En l'absence d'autres documents concernant cette collection de livres, il est impossible d'établir les circonstances dans lesquelles le manuscrit avait été acquis, la supposition la plus probable étant qu'il l'ait été auprès d'un libraire parisien.

On retrouverait ainsi une situation qui n'était pas inhabituelle au début du xx^e siècle. Parmi les documents importants concernant les Spirituels franciscains, le traité d'Andrea Richi contre les fraticelles, édité en 1910 par Livier Oliger dans l'*Archivum franciscanum historicum*, provenait d'un manuscrit « parvenu entre les mains » du savant franciscain dans des circonstances qu'il ne précisa pas; pour sa part, le *Decalogus evangelicae paupertatis*, édité plus tard par Michel Bihl, était contenu dans un codex acquis en Vénétie par un confrère franciscain anonyme². Dans le cas présent, l'effet de surprise tient donc au long délai pendant lequel le manuscrit est demeuré à l'écart des intérêts scientifiques. Soucieux d'identifier le contenu du codex et de faciliter son étude, le possesseur actuel du manuscrit, qui souhaite garder l'anonymat, en a réalisé une reproduction complète qu'il a mise à la disposition des chercheurs. Contacté le 31 mai 2008, j'ai pu rapidement reconnaître le nom de l'auteur et la nature du texte ; il m'a également été possible par la suite d'examiner le codex lui-même³.

Le manuscrit lorrain – pour le désigner par le nom de la province où il a été retrouvé – est un volume de format moyen (305 x 215 mm), constitué de vingt-deux cahiers, comportant au total 257 feuillets. Aux yeux de Denis Muzerelle, dont on lira ici même l'argumentation, la copie est d'origine italienne et date du milieu ou du troisième quart du xv^e siècle⁴. On n'observe aucune foliotation continue, mais des signatures alphanumériques internes à chaque cahier apparaissent en bas de page, lorsqu'elles n'ont pas disparues au massicotage. Le volume, qui ne forme qu'une seule unité codicologique, a été copié d'une unique main. La zone d'écriture est généralement d'environ 205 x 120 mm. Le nombre de lignes varie, selon les cahiers, de 32 à 37. Des traces de réglures à la pointe sèche apparaissent sur certaines pages, mais pas systématiquement⁵.

Le copiste, qui signe du nom de J. Maydo, à la fin de la première unité textuelle, rend grâce dans son colophon à la Vierge et à saint François, ce qui n'implique pas nécessairement qu'il ait été lui-même franciscain⁶. Il a relevé à l'encre bleue et rouge les majuscules marquant le début des principales articulations du texte et a inséré des pieds de mouche, alternativement rouges et bleus, pour marquer les divisions de rang inférieur. Cette structuration du texte est également indiquée par des rubriques introduites dans le corps du texte ou en marge, complétées par quelques *Nota* pointant des passages remarquables. C'est encore à la même main que l'on doit des réclames à la fin de chaque cahier. Aucune autre trace d'annotation ou de correction n'est à relever, si ce n'est une manicule pointant de l'index une référence à l'élection récente d'Innocent VI⁷. L'ensemble du volume est presque uniformément constitué de senions, à l'exception du neuvième cahier qui compte un feuillet supplémentaire et du dernier cahier qui est un ternion. Outre l'amputation des deux premiers feuillets, dont on peut supposer qu'ils comportaient des initiales ornées et qu'ils ont été soustraits au volume pour cette raison, la transcription du texte fait apparaître une autre lacune d'un feuillet dans le premier cahier, entre les fol. 8 et 9.

Le codex comporte trois ensembles textuels distincts. Un premier ouvrage couvre l'essentiel du volume, jusqu'au milieu du vingtième cahier. Un intitulé final le présente comme le *Sexdequiloquium* qui serait le premier livre d'un volume plus vaste répondant au titre *De lumine luminum fidei christiane*⁸. L'identification de l'auteur ne pose aucune difficulté car il se nomme lui-même à la page précédente : *ego frater Iohannes de Rupecissa, ordinis fratrum minorum, conditor huius libri*⁹.

La deuxième unité textuelle se présente quant à elle comme un *Secundus tractatus de potestate summi pontificis in speciali*, qui fait suite à un premier traité *De potestate ecclesiastica in communi*¹⁰. Il ne s'agit toutefois pas de la continuation du *Sexdequiloquium* mais de la deuxième partie d'un traité d'ecclésiologie du théologien de l'ordre des ermites de saint Augustin, Alexandre de Sant'Elpidio, rédigé vers 1323-1324, à la demande de Jean XXII. La troisième unité textuelle qui figure sur l'ultime folio se réduit à l'intitulé et au début de la table des matières d'un *Tercius tractatus de successione papali et sedium fundacione seu mutacione* qui correspond à la troisième partie du même ouvrage. Ce traité a été publié deux fois à la fin du xv^e siècle avant d'être reproduit dans la volumineuse anthologie de traités sur l'autorité papale réunie en 1698 par le dominicain espagnol J. T. Roccaberti¹¹. En dépit de sa diffusion notable, il n'a guère retenu l'attention des chercheurs. Dans son examen détaillé des traités d'ecclésiologie produit au cours de cette période, Jürgen Miethke en dénombre vingt et une copies¹². Quelques sondages effectués sur des manuscrits parisiens, à défaut de livrer des indications précises sur la tradition textuelle de cette œuvre, suggèrent du moins que la version contenue dans le manuscrit lorrain est de bonne qualité.

La réunion des deux ouvrages, présentés l'un comme *liber primus* et l'autre comme *tractatus secundus*, peut donner l'impression que le copiste, ou son commanditaire, les considérait comme première et seconde partie d'un même ensemble. Bien que l'un et l'autre porte sur des questions d'ecclésiologie, il est difficile de percevoir une unité doctrinale entre ces œuvres. Alexandre défend une position pontificaliste simple ; il argumente en faveur d'une suprématie absolue du pouvoir spirituel sur les pouvoirs civils en s'appuyant notamment sur la donation de Constantin, intégralement reproduite dans le dernier chapitre de la deuxième partie du traité. La position de Jean est infiniment plus complexe, en particulier à l'égard de la dite donation ; à la suite d'Olivio, l'une de ses idées majeures est que la papauté devra prochainement revenir à des frères mineurs qui abandonneront l'usage des richesses. Il semble donc que les deux textes aient été mis bout à bout en raison de la seule proximité de leur sujet et non de leurs conclusions. La convergence de leur sujet fait penser que c'est au sein d'une bibliothèque d'un haut prélat que ces textes ont été conservés et copiés. Cette situation présenterait des similitudes avec la transmission textuelle d'une autre œuvre de Roquetaillade, le *Liber ostensor*, qui était entré à la même époque dans la bibliothèque du cardinal Domenico Capranica, mort à Rome en 1458¹³.

Quant à la désignation de l'œuvre de Roquetaillade, dans la mesure où l'on ne connaît rien de l'éventuelle seconde partie d'un *De lumine luminum fidei christiane* – périphrase qui désigne probablement le souverain pontife comme « lumière des lumières de la foi chrétienne » – il paraît plus économique de retenir comme titre du texte conservé *Sexdequiloquium*, terme qui reflète la composition d'un ouvrage formé de seize traités¹⁴. Comme on le verra plus loin, d'autres intitulés de même type se retrouvent dans l'abondante production de Roquetaillade.

Circonstances de rédaction

En dépit de la perte du prologue, qui occupait initialement les premières pages du volume, il est possible de reconstituer assez précisément les circonstances qui ont présidé à la rédaction du *Sexdequiloquium*. Dans le cinquième traité, alors qu'il tire parti de la prophétie *Horoscopus*¹⁵, Jean de Roquetaillade annonce son intention de consacrer un commentaire approfondi à ce texte. Il révèle au passage qu'il aurait préféré s'y consacrer sans attendre, plutôt que de rédiger le présent ouvrage, composé « à la demande de frère Bertrand », comme l'a exposé le prologue¹⁶. Plutôt que d'une commande, il faut parler d'une véritable mise à l'épreuve, comparable à celle dans laquelle Roquetaillade avait été placé trois ans plus tôt. Arrivé à Avignon pendant l'été 1349, il fut soumis à une enquête menée par le cardinal Guillaume Court, qui lui demanda de mettre par écrit la connaissance visionnaire qu'il prétendait avoir des événements à venir : le résultat en est le *Liber secretorum eventuum*¹⁷. L'enquête lui permit d'échapper à une condamnation pour hérésie. Jugé seulement *fantasticus*, il demeurait néanmoins suspect, enfermé dans la prison du Soudan, réservée aux clercs en attente de jugement. Frère Bertrand devait savoir que la *Lectura super Apocalipsim* était pour lui une référence majeure. Lui soumettre le jugement critique rendu sur cette œuvre par un théologien franciscain hautement respectable de la génération précédente revenait à le placer face à une alternative difficile. En acceptant purement et simplement les vues de Meyronnes, Roquetaillade aurait été contraint d'abandonner ses idées sur la rénovation de l'Église et la venue prochaine de l'antéchrist ; en s'y opposant, il risquait de passer pour le défenseur d'un ouvrage condamné comme hérétique par Jean XXII.

La voie étroite choisie par frère Jean fut de défendre ses positions tout en se gardant de prononcer la moindre parole qui eût pu sonner comme une hérésie manifeste. Le *Sexdequiloquium* est bâti selon l'ordre de l'avis rendu par François de Meyronnes, formé de seize questions. Chaque traité, invariablement composé de quatre « considérations », commence par réciter mot à mot les termes de la réponse de *magister Franciscus*, à l'exception des deuxième et troisième traités où ces citations interviennent dans la quatrième considération¹⁸. Pour s'en tenir à leur forme générale, les répliques de Jean de Roquetaillade visent d'abord à élargir le problème posé, en énonçant des propositions peu contestables, décrites comme autant de « vérités ». L'argumentation, menée tour à tour dans des registres logiques, exégétiques ou théologiques, révèle l'étendue des talents du franciscain emprisonné, et notamment sa formation philosophique qui n'apparaissait guère dans les textes que l'on connaissait jusqu'à présent. Au fil de l'opération, le défenseur est parfois amené à concéder que certaines des formulations soumises à examen doivent être abandonnées. Néanmoins, en règle générale, la quatrième et dernière considération de chaque traité vise à établir, en prenant appui sur les considérations précédentes, des points majeurs de la théologie de l'histoire olivienne, tels que Roquetaillade les comprend et les adapte. Ses conclusions ne se privent alors pas de souligner, parfois sans ménagements, les insuffisances de la réponse apportée par François de Meyronnes.

Sur la base d'une unique mention, il est délicat de déceler l'identité du frère Bertrand qui a commandé l'ouvrage. Bien que ce prénom ait alors été très répandu, notamment en Aquitaine, on peut néanmoins formuler une hypothèse. Bertrand Atgier, natif de Figeac, avait obtenu la licence en théologie en 1350, à la demande de Clément VI, alors

qu'il enseignait au *studium* franciscain d'Assise¹⁹. Il fut ensuite nommé évêque de cette même ville en 1357, avant d'être fait cardinal en 1371 et de jouer un rôle majeur dans les premières années du grand schisme. Il n'est pas impossible que le théologien fraîchement diplômé ait pris l'initiative ou ait reçu la commission, de la part du ministre général Guillaume Farinier ou d'une autre autorité, de procéder à un nouvel examen de l'orthodoxie du prisonnier. Au vu de l'ensemble des réponses, on peut considérer que Jean de Roquetaillade s'est remarquablement sorti de cet exercice périlleux.

Date du *Sexdequiloquium*

En ce qui concerne la datation, de nombreux éléments sont disponibles. Dans le cinquième traité, Roquetaillade présente l'année en cours comme 1352, Innocent VI étant désigné comme pape nouvellement élu²⁰. Dans la mesure où Roquetaillade, suivant les usages de la chancellerie pontificale, utilisait le style de Noël²¹, les indications fournies de la sorte pointent vers une marge temporelle très restreinte, entre l'élection du nouveau pape, le 18 décembre 1352, et le 25 décembre de la même année. Si le cinquième traité a pu être rédigé au cours de cette seule semaine, ce n'est pas la totalité de l'ouvrage qui a été composée dans un délai si bref. En effet, dans le septième chapitre, l'année présente est donnée comme étant 1353, et le calcul associé concernant la durée de l'ordre franciscain interdit de voir ici une erreur de copie sur la date²². Trois autres indications figurent dans le neuvième traité, qui parlent toutes trois de 1352 années révolues (*completi sunt mille CCC et LII; transiverunt mille CCC. LII anni*), ce qui est compatible avec une datation au début de l'année 1353²³. Tout indique que le texte a été rédigé d'un seul jet, dans la continuité et sans doute dans un délai assez bref : telle est la condition habituelle des écrits de Roquetaillade, rédigés en prison dans une hâte qui est souvent palpable. Comme dans ses autres écrits, on ici trouve des renvois à passages antérieurs, le quatorzième traité renvoyant par exemple le lecteur à ce qui a été dit dans le onzième²⁴.

Une confirmation de cette datation absolue est apportée par des allusions à la situation personnelle du prisonnier. Dans le sixième chapitre, il dit se trouver dans la neuvième année de son incarcération tandis que dans le onzième, il déclare être enfermé « depuis près de neuf ans », ce qui ne veut pas nécessairement dire que la fin de cette neuvième année est proche²⁵. Son premier emprisonnement, au couvent franciscain de Figeac, remontant au début du mois de décembre 1344, la première indication concorde avec une rédaction au cours du mois de décembre 1352. Sans que l'on puisse juger avec certitude de la date d'achèvement de l'ouvrage, il est probable que sa rédaction ait commencé peu avant l'élection d'Innocent VI. Quant au rythme de rédaction, si l'on en juge par le *Liber secretorum eventuum* qui semble avoir été écrit en trois semaines, le présent ouvrage, qui est un peu plus de trois fois plus long, aurait pu être rédigé en l'espace d'un peu plus de deux mois²⁶.

Auto citations

Le *Sexdequiloquium* éclaire une période mal connue de la vie de son auteur. Le traité s'intercale en effet entre deux de ses principales œuvres préservées et récemment éditées, le *Liber secretorum eventuum* achevé en novembre 1349 et le *Liber ostensor*, rédigé

entre mai et septembre 1356. Comme dans chacun de ses travaux, Roquetaillade fait allusion à de nombreux autres écrits, dont un grand nombre est perdu. Le texte le plus fréquemment allégué, pas moins de huit fois, est le *Liber conspensor secretorum archanorum in visu Dei*, tant pour son premier que pour son second livre²⁷. Le premier de ces ouvrages correspond au *Liber secretorum eventuum*, tandis que le second est un texte non retrouvé, dont on a confirmation qu'il s'intitulait *Liber visionum*²⁸. En revanche, le quatrième livre, cité dans le *Liber ostensor*, n'apparaît pas ici et a peut-être été rédigé entre 1353 et 1356, de même qu'une quantité d'autres textes cités en 1356 et passés sous silence dans le *Sexdequiloquium*.

Un autre écrit souvent mentionné est le *Sextiloquium intellectus pauperis in tribulacione sedentis*, ouvrage formé de six traités dont l'un examinait déjà la question du pouvoir du pape, tandis que d'autres discutaient de la durée du monde et de la nécessité d'un conflit opposant l'Église aux mauvais hommes²⁹. Ce texte, déjà cité par le commentaire sur l'oracle de Cyrille (entre 1345 et 1349), mais ignoré dans le *Liber ostensor*, doit être d'une date relativement précoce, et peut-être même antérieur à décembre 1344.

À ces textes déjà répertoriés, le *Sexdequiloquium* ajoute de nombreux autres titres qui permettent d'allonger la liste déjà bien fournie des œuvres perdues de Roquetaillade. Pour commencer, il faut signaler la mention d'un ouvrage de jeunesse (*edidi iuvenis existens*, dit l'auteur), intitulé *Deffensorium immaculate virginis ecclesie contra malignantium ecclesiam babilonicam meretricem*. Cet ouvrage examinait notamment les significations du mot *ecclesia* dans l'Écriture sacrée, afin de montrer que seul un verset du psaume XXVI, *odivi ecclesiam malignantium*, autorisait à appliquer à l'Église des mauvais la qualification de « prostituée de Babylone »³⁰. On soupçonne fortement que ce texte visait déjà à apporter une justification à l'un des points les plus controversés du commentaire de l'Apocalypse d'Olivi. Or ce traité, dit Roquetaillade, lui a été soustrait par certains frères avant qu'il ait pu le corriger ; il déclare donc révoquer toute erreur qui pourrait s'y trouver. L'allusion à une confiscation permet de penser que cet ouvrage pourrait avoir été à l'origine de la première incarcération du théologien visionnaire.

Un autre écrit ecclésiologique dont on n'avait pas connaissance à ce jour est une lettre adressée à un certain frère André, intitulée *Declaracio papalis monarchie*³¹. En matière eschatologique, les quatre livres du *Directorium simplicium electorum* traitaient notamment des conditions du futur pape réparateur³², tandis qu'un *Liber coadiutorium veritatis* tout aussi inconnu démontrait la date prochaine de la venue de l'antéchrist³³. Enfin, plus surprenant encore, en matière exégétique, un *Quadrigentiloquium Christi adversus iudeos* devait comporter, comme son titre l'indique, pas moins de quatre cents raisons démontrant la Trinité et l'incarnation du Christ à partir de passages de l'Ancien Testament³⁴.

De façon moins précise, Jean de Roquetaillade parle de livres, écrits ou à écrire, au sujet de la louange des saints à venir³⁵ ; il est possible qu'il faille identifier cette référence à un *Liber de splendoribus sanctorum*, cité plusieurs fois dans le *Liber ostensor*. Comme le montre cette indication, au fil de l'ouvrage, l'auteur fait allusion à des textes qu'il souhaiterait rédiger, ne pouvant pleinement développer certains points en raison de la brièveté du présent ouvrage³⁶. On a déjà signalé le désir de rédiger un commentaire de la prophétie *Horoscopus*, qui fut en effet réalisée avant 1354. Dans le même cinquième traité, Roquetaillade indique qu'à ses yeux la *Concordia* de Joachim de Fiore aurait besoin de nombreuses corrections et compléments qu'il aimerait pouvoir lui apporter s'il lui était permis de respirer quelque temps à l'air libre³⁷. Il n'a guère eu de loisir de

sortir de prison avant la maladie qui l'emporta en 1366 et il n'y a pas d'indication que le projet ait pu être mené à bien. Autre souhait ambitieux, Roquetaillade se déclare au passage prêt à rédiger son propre commentaire de l'Apocalypse³⁸. Il n'est pas impossible qu'il l'ait fait sans que l'on en ait conservé trace. Ses désirs d'écriture vont aussi dans d'autres directions. Un passage du deuxième traité envisage ainsi la rédaction d'un ouvrage sur le sujet de la consommation des viandes consacrées aux idoles³⁹.

L'édition récente du monumental *Liber ostensor* avait pu donner l'impression de dévoiler un sommet isolé. Avec la découverte du *Sexdequiloquium*, c'est un vaste massif montagneux qui s'ouvre à la vue des chercheurs, où l'on découvre une plus grande variété de talents que l'on ne pouvait l'imaginer jusqu'à présent. La prolixité et la versatilité de Jean de Roquetaillade paraissent d'autant plus impressionnantes qu'enfermé en prison, il dit lui-même ne pas avoir à sa disposition les livres qui lui seraient nécessaires⁴⁰. Paradoxalement, ces conditions de détention peuvent contribuer à expliquer son écriture volubile. On peut en effet l'imaginer, telle une Shéhérazade théologienne, sans cesse occupé à rédiger pour sa défense de nouveaux traités, en exposant ses positions tout en protestant de son orthodoxie et de sa parfaite obéissance au pape et à l'Église. La surabondance de son écriture a pu être l'une des meilleures armes du théologien emprisonné.

NOTES

1. Les deux premières éditions de ses œuvres majeures sont : Christine Morerod-Fattebert, Robert E. Lerner, *Johannes de Rupescissa. Liber secretorum eventuum. Édition critique, traduction et introduction historique*, Fribourg, Éditions universitaires, 1994 ; Jean de Roquetaillade, *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, édition critique sous la direction d'André Vauchez, par Clémence Thévenaz Modestin et Christine Morerod-Fattebert, avec la collaboration de Marie-Hélène Jullien de Pommerol, sur la base d'une transcription de Jeanne Bignami Odier, Rome, École française de Rome, 2006. Marc Boilloux, *Étude d'un commentaire prophétique du XIV^e siècle : Jean de Roquetaillade et l'Oracle de Cyrille (v. 1345-1349)*, thèse de l'École nationale des chartes, 1993, contient une édition partielle du troisième grand texte de Roquetaillade. Le travail de référence antérieur est celui de Jeanne-Bignami Odier, *Études sur Jean de Roquetaillade (Johannes de Rupescissa)*, Paris, Vrin, 1952, à compléter pour ses écrits alchimiques par Robert Halleux, « Les ouvrages alchimiques de Jean de Rupescissa », *Histoire littéraire de la France*, 41, 1981, p. 241-277.

2. Livarius Oliger, « Documenta inedita ad historiam Fraticellorum Spectantia », *Archivum franciscanum historicum*, 3, p. 555 ; Michael Bihl, « Fraticelli cuiusdam decalogus evangelicae paupertatis an. 1340-1342 conscriptus », *Archivum franciscanum historicum*, 32, 1939, p. 279-411, cf. p. 325. Au sujet de ces deux érudits franciscains, cf. Clément Schmitt, « Deux médiévistes lorrains trop oubliés, les franciscains Michel Bihl et Livier Oliger », *Les Cahiers lorrains*, 2, 1978, p. 36-42. Le manuscrit utilisé par Oliger provenait de la bibliothèque de Jacques de la Marche, cf. G. Pagnani, « Alcuni codici della libreria di s. Giacomo della Marca scoperti recentemente », *Archivum franciscanum historicum*, 45, 1952, p. 178-179.

3. Je tiens ici à remercier chaleureusement le propriétaire du manuscrit, pour l'aide généreuse qu'il apporte au travail mené sur ce manuscrit. Une première présentation, rédigée en juin 2008, « Un traité inconnu de Jean de Roquetaillade », paraîtra dans la *Revue d'histoire des textes*, n.s. 4, 2009. Le manuscrit sera désormais cité par l'initiale *L* et cité selon une foliotation reconstituée, commençant au fol. 3r, pour tenir compte de la disparition des deux premiers feuillets.
4. Voir l'article de Denis Muzerelle, « Examen paléographique du manuscrit lorrain », *Oliviana*, 3.
5. Voir par exemple, *L*, fol. 41v, 73v, 74v, 75v ou 233v.
6. *L*, fol. 233r : « Facto fine Christe, te laudat servulus iste, virgo laudetur, Franciscus glorificetur. J. Maydo. »
7. *L*, fol. 86v.
8. *L*, fol. 233r : « Ad honorem Christi explicit sexdequiloquium primum qui est liber primus voluminis de lumine luminum fidei christiane. »
9. *L*, fol. 232v.
10. *L*, fol. 234r : « Postquam dictum est de potestate ecclesiastica in communi, restat in hoc tractatu secundo aliqua dicere de potestate Christi vicarii seu summi pontificis magis in speciali. »
11. J. T. Rocaberti, *Bibliotheca Maxima Pontificia*, Rome, 1698, II, 7, p. 1-40. Les deux premières éditions ont été publiées respectivement à Turin par N. de Benedictis et J. Suigum de Sancto Germano, en 1494, et à Lyon par Claude Gibolet, en 1498. Dans l'édition de Rocaberti et certains manuscrits, la troisième partie est intitulée *De cessione personali*.
12. Jürgen Miethke, *De potestate papae. Die päpstliche Amtskompetenz im Widerstreit der politischen Theorie von Thomas von Aquin bis Wilhelm von Ockham*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2000, p. 105-106 et 308-309 pour la liste des manuscrits. Voir aussi Roberto Lambertini, « Alessandro di Sant'Elpidio teorico del potere papale: un primato "romano" », in M. Allegrini Teodorini ed., *Santità e società civile nel medioevo. esperienze storiche della santità agostiniana*, Tolentino, 2005, p. 69-76. À propos d'Alexandre, voir Carla Casagrande, « Fassitelli, Alessandro », *Dizionario biografico degli italiani*, t. XLV, Farinacci-Fedrigio, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1995, p. 288-291 et, en dernier lieu, Didier Lett, *Un procès de canonisation au Moyen Âge. Essai d'histoire sociale. Nicolas de Tolentino*, 1325, Paris, PUF, 2008.
13. Jean de Roquetaillade, *Liber ostensor*, p. 54-55. Si l'on retient l'hypothèse paléographique de Denis Muzerelle, qui pointe vers une copie du manuscrit en Toscane, le contexte pertinent pourrait être celui du concile de Ferrare, déplacé à Florence entre 1439 et 1443.
14. Comme me le fait remarquer très justement François Dolbeau, le titre est mal construit puisqu'on attendrait un *Sexdeciloquium*. Il faut donc prononcer la syllabe « qui » sans marquer le « u ».
15. Sur l'utilisation des textes prophétiques dans le *Sexdequiloquium*, voir l'article de Katelyn Mesler.
16. *L*, fol. 84v : « Et quidem ante istum librum fecissem expositionem predictam nisi fuissem precibus fratris Bertrandi, quem pono supra in principio, impeditus. »
17. R. E. Lerner, « Historical introduction », in *Liber secretorum eventuum*, p. 30-32.
18. L'avis de François de Meyronnes est présenté dans l'article suivant.
19. *Bullarium franciscanum*, t. 6, p. 246, n° 559 (15 déc. 1350). La licence lui fut conférée à l'université de Pérouse, par trois maîtres en théologie, dont le franciscain Francesco d'Empoli. Je n'ai pas trouvé de trace de sa présence à Avignon en 1352.
20. *L*, fol. 75v : « ab hoc anno domini millesimo ccc^{mo} lii^o » ; fol. 86v : « Innocentium papam sextum, hoc anno de novo seculo imperantem » ; fol. 92v : « pape Innocentio sexto, hodie seculo imperanti ».
21. Je remercie Robert Lerner de m'avoir rappelé que Roquetaillade lui-même fait usage de ce style dans le *Liber ostensor*, p. 181 et 326.

22. L, fol. 126v : « Cum igitur videamus ad oculum quod ab anno Domini millesimo ducesimo sexto inchoatus est ordo usque ad presentem annum Domini MCCCLIII, C scilicet XLVII annis, continuata fuerit ad oculum tam alta perfectio evangelice vite. »
23. L, fol. 151r : « Iam claret quod secundo tempore in quo prope finem sumus competunt mille LXXV anni de quibus iam hoc anno completi sunt mille CCC et LII » ; fol. 146v : « sed de isto tempore iam fecimus per actualem experienciam mille CCC LII. annos ... sub tribulationes hereticorum, scismaticorum, sarracenorum, aliorum infidelium et tyrannorum transiverunt mille CCC. LII anni... » ; fol. 147r : « isto anno domini nostri Ihesu Christo M.CCC LII. perfecto transiverunt a creacione prime lucis anni V.M.CXIII ».
24. L, fol. 212r : « Quarta veritas est quod hec materia est satis habunde in precedentibus tractatibus demonstrata et singulariter in tractatu undecim, lege ibi », (XIV, 3, 4).
25. L, fol. 122v : « cum ego actu dum facio istum librum sum in IX anno vinculorum meorum » ; fol. 180r : « in martiris gravibus carcerum quas iam quasi IX annis perfero ».
26. Cette hypothèse est confirmée par la taille du *Liber ostensor*, rédigé en trois mois et demi, dont le *Sexdequiloquium* représente environ les deux tiers. Robert Lerner, « John the Astonishing », donne d'autres indications sur la productivité stupéfiante de Roquetaillade.
27. L, fol. 104v : « sicut in libro primo *Consectoris secretorum archanorum in visu Dei* patule revelavi » ; fol. 113v : « sicut revelavi diserte in primo libro *Consectoris secretorum archanorum in visu Dei* » ; fol. 150v : « Et quia calculationes declaratas ex textu sacro in primo *Libro conspectoris secretorum archanorum in visu Dei* patule revelavi hic replicare non curo », 13. ; fol. 180r : « sicut in secundo libro *Consectoris secretorum archanorum in visu Dei* in pluribus capitulis revelavi » ; fol. 180v : « sed quia sicut in eodem secundo libro *Consectoris secretorum archanorum in visu Dei* in locis pluribus revelavi, futurum est ut in ecclesia introducatur unus sanctissimus papa filius Francisci seraphici qui erit reparator orbis » ; fol. 181r : « in libris sicut in primo libro *Consectoris secretorum archanorum in visu Dei* clarius reseravi » ; fol. 198v : « in primo libro *Consectoris secretorum archanorum in visu Dei* revelavi que congregatio proprie est meretrix Babilon et carnalis malignancium ecclesia ».
28. L, fol. 137r : « ... et fiet antichristo proximo interempto, sicut in primo *Libro secretorum archanorum* et in secundo libro qui dicuntur *Visionum* patule revelavi. »
29. L, fol. 17v : « in uno tractatu libri *Sextiloquium intellectus pauperis in tribulatione sedentis* ubi est unus ex sex tractatibus de summitate pontificatus Petri et preeminencia ecclesie romane » ; fol. 150v : « Secundum autem calculationem meam quam per partes extraxi de textu sacro et eam annotavi in libro *Sextiloqui intellectus pauperis in tribulatione sedentis* transiverunt anni IIII M XXVII » ; fol. 162v : « Et quia de utilitate conflictuum ecclesie et exercicii eius per malos homines longe lateque tractavi in tractatu uno quem de hoc feci in libro qui vocatur *Sextiloquium intellectus pauperis in tribulatione sedentes*, tractare de hoc in hoc loco causa brevitatis obmitto. »
30. L, fol. 201v-202r : « Et quia de hac materia edidi iuvenis existens librum alium extra istum quem intitulaui *Deffensorium immaculate virginis ecclesie contra malignantium ecclesiam babilonicam meretricem* qui liber incipit *Pandam tibi*, ubi docui quod licet in scriptura sacra hoc vocabulum ecclesia septem significaciones habeat in nulla significacione de hoc vocabulo ecclesia possunt dici hec vocabula babilon meretrix et carnalis nisi iuxta Psalmistam, odivi ecclesiam malignantium, in quo libro de hiis omnibus habundancius pertractavi ideo hic ampliora non dicam. Quia tamen librum illud amisi quia fuit michi eciam ante correccionem substractus a quibusdam fratribus, placuit in hoc opere presentem materiam breviare succinte cum protestacione quod si in predicto libro aut in isto aut in quocumque alio per me edito vel edendo aliquid contra veritatem et determinacionem sacrosancte romane ecclesie assero in hiis scriptis revoco et habeo pro non dicto. »
31. L, fol. 17v : « Et quia de hac materia huius consideracionis prolixè et ad plenum tractavi in epistola magna ad fratrem Andream que vocatur *Declaracio papalis monarchie*. »

32. *L*, fol. 83r : « In hiis verbis manifeste aliquis futurus summes pontifex appellatur David per quem reparabitur et recuperabitur civitas illa captivam Iherusalem et sub quo omnis ecclesie sismatice orientis redibunt ad unitatem generalis ecclesie occidentis, qui erit ex funiculis secundum hunc psalmum *hereditatis Israel reparator*, de cuius condicionibus in quatuor libris *Directorii simplicium electorum* disputavi prolixè. »
33. *L*, fol. 150v : « Nam et hoc declaravi fore certissimum in libro quem vocavi *Codoadarium* [cor. Coadiutarium] *veritatis* quod in presenti centenario .XIII. a Christo veniet proximus antichristus. »
34. *L*, fol. 203v : « Nam habunde Deum trinum in personis et unum in essentia demonstravi ex veteri testamento in libro quem vocavi *Quadrigeniloquium Christi adversus Iudeos* in centiloquio tercio, ideo in hoc loco replicare probaciones foret non modicum thediosum. »
35. *L*, fol. 163v-164r : « et ideo cum in quibusdam libris per me editis vel in futurum edendis mira scripserim vel scribam de laudibus sanctorum futurorum, semper salvare volo honorem et excellenciam apostolorum post Christum et eius matrem propter rationes superius iam expressas. »
36. En dépit de la taille du *Sexdequiloquium*, qu'on peut estimer à environ 110 000 mots, l'auteur insiste sur sa brièveté : fol. 38r : « hec de consideracione ista causa brevitatis sunt dicta » ; fol. 49r : « causa brevitatis relinquo », etc.
37. *L*, fol. 78r : « Secundo exponendum est per concordiam totum vetus testamentum prophetice secundum concordiam de toto tempore Christi secundum septem etates correspondentes vii etatibus veteris testamenti, quam modum pulcherrime primo aptavit Ioachim in *Concordia* sua qui multa supleccione et emendacione egeret sicut ostenderem si processu temporis adiuveret me deus et frenum tribulacionum laxaret ut possem liberatus paululum respirare. »
38. *L*, fol. 177v : « Et ego nichil in hiis omnibus asserere volo nisi quod textus dicit plures alie rationes ex textu adduci possunt, quas causa brevitatis non tanguo donec velit dominus et iubeat ut ad plenum librum Apocalipsis exponam sicut habeo cordi. »
39. *L*, fol. 19r : « ... ymolata ydolis non sunt illicita ad comedendum nisi in relacione ad honorem ydolorum sicut alibi ostendetur si voluerit Deus. »
40. *L*, fol. 122v : « de facto in carcere non habens libros neccessarios preter Bibliam, non potui de vita sancti corde tenus recordari ». Le contexte invite à comprendre ici que Jean se plaint de ne pas avoir une *Legenda aurea* à sa disposition.

AUTEUR

SYLVAIN PIRON

École des hautes études en sciences sociales, Paris.

Groupe d'anthropologie scolastique